
BULLETIN SOCIAL

DOCTRINE

AGITATION OUVRIÈRE

Le mois de juillet a été un mois gros d'agitations pour le monde ouvrier de notre pays. L'Ouest et l'Est ont eu, tour à tour, leur crise ouvrière, l'Ouest étant beaucoup plus malmené que l'Est, où seule des troubles locaux ont causé de l'inquiétude.

Winnipeg nous a paru être le centre d'organisation des récents troubles ouvriers, et tout particulièrement de la tentative de grève au sein de l'Union des Ouvriers d'Ateliers des Chemins de fer (*International Railway Shopmen Union*), dont l'un des officiers a menacé tout le pays d'un arrêt du trafic qui immobiliserait tous les trains, si l'on ne faisait droit aux réclamations des membres de l'Union.

Nous comprenons parfaitement que, devant le coût toujours de plus en plus élevé de la vie, le budget familial étant monté depuis le commencement de la guerre de 74% d'après les chiffres mêmes du ministère du Travail à Ottawa, il y ait de nombreuses et légitimes demandes d'augmentation de salaire de la part des ouvriers. Aussi longtemps que ces demandes sont raisonnables et sont raisonnablement proposées, les patrons font bien d'y prêter une oreille attentive et d'y faire droit dans toute la mesure du possible. L'ouvrier sobre et honnête qui ne peut plus vivre de son salaire, et qui voit toute sa famille exposée à souffrir avec lui, a le droit de demander à son patron une augmentation de gages raisonnable, pourvu qu'il le fasse sans menaces ni provocations. Mais, de son côté, le patron a aussi le droit indéniable de refuser cette augmentation, si l'état de ses affaires ne lui permet pas de l'accorder sans se voir acculé à de graves pertes, qui peuvent être même ruineuses pour lui. Charbonnier est maître chez lui, dit le vieux proverbe ; et ce proverbe est aussi vrai pour le patron que pour l'ouvrier.

Si l'entente devient impossible, l'ouvrier est libre d'aller chercher ailleurs de meilleures conditions. Mais il ne peut pas, en bonne conscience, se venger du patron en sabotant son usine, ou en empêchant d'y travailler ceux qui peuvent vivre du salaire qu'ils y gagnent. Encore moins l'ouvrier mécontent doit-il dé-